

JARDIN D'ENFANTS « LES LUCIOLES »



LE PROJET D'ETABLISSEMENT



LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1) Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2) J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3) Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4) Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels(les) qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5) Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6) Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7) Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels(les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8) J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9) Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10) J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié.

Accueillir un enfant, c'est prendre en compte le parent et ses demandes, c'est l'aider à confier son enfant dans un **climat de confiance** où le lien parent-enfant sera préservé.

Les outils de travail de la professionnelle doivent être l'**écoute**, la **communication**, la concertation.

Un **relais** doit donc s'effectuer entre le parent et la professionnelle pour favoriser l'élaboration d'une coéducation imposée par les circonstances : reprise du travail, désir de socialisation, de faire vivre des rencontres à son enfant (enfant-adultes) dans le respect de chacun (groupe familial-structure).



I. Un Projet d'Accueil

LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

LA PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

A. Une Structure pour les 2 ans - 4 ans

Dans le souci d'un **accueil personnalisé** et à la dimension de l'enfant, le **Jardin d'Enfants**, avec une capacité d'accueil de **12 enfants** de **2 à 4 ans**, fonctionne du **lundi au vendredi** de **7h45 à 18h45**, excepté le **mercredi** où l'accueil est assuré de **8h à 18h** et est mutualisé avec le Multi-Accueil.

Il est proposé un **accueil régulier** à **temps plein** ou **temps partiel**, un accueil **occasionnel**, sous forme de réservation de créneaux horaires et/ou un accueil d'**Urgence**.

L'accueil d'enfants atteints de **maladie chronique** se fait en mettant en place un **Protocole d'accueil individualisé** (PAI) élaboré avec le médecin traitant, la famille et le référent santé de la structure.

L'accueil d'enfants présentant un **handicap** se fait en élaborant un « **projet individualisé** » construit avec la famille, pour une évaluation globale des compétences, des difficultés et des besoins de l'enfant, qui permet de mettre en place des adaptations favorables à son bien-être.

Ce lieu de vie a pour **objectif** :

- De favoriser le **bien-être** et l'**épanouissement** de chaque enfant dans un **cadre bienveillant** qui tient compte de la **singularité de chacun** et de la spécificité de chaque histoire familiale.
- D'**accompagner l'autonomie** de l'enfant en le prenant en compte dans son individualité, en lui garantissant un environnement affectif, sécurisant, et en l'aidant dans sa rencontre avec les autres par l'exploration et par la proposition de découvertes sensorielles et motrices.

Il s'inscrit dans une cohérence et une continuité avec le projet pédagogique du Multi-Accueil et vise à faciliter la **transition** entre le Multi-Accueil ou la famille et l'école, dans une prise en charge globale de l'enfant : équilibre entre le besoin de soins affectifs et physiques et les besoins d'apprentissages.

Il se veut également être un **lien** et un **rapprochement** avec l'**école** maternelle : activités en commun, temps d'échanges... .

B. Une Équipe Pluridisciplinaire

1) Présentation de l'Équipe

a) L'Équipe Éducative

Elle œuvre dans un **projet commun** répondant au taux d'encadrement requis par les services de P.M.I., afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

De par une **volonté commune** de diversité, favorable à l'enrichissement des pratiques professionnelles, une partie des salariées effectue un roulement sur les deux structures de l'Association, soit le Multi-Accueil et le Jardin d'enfants, selon un planning défini.

Le **personnel de la structure** auprès des enfants se compose comme suit :

- Une **Directrice, Éducatrice de Jeunes Enfants**, Professionnelle Diplômée Qualifiée en CDI 32h30/sem.
 - ⇒ Mme **Delpoux Sandrine** qui est à la Direction du Multi-Accueil mais aussi du Jardin d'Enfants. (Cf. Fiche de Poste).

Elle accueille une semaine sur 2 les enfants et intervient dans des moments où il faut renforcer l'équipe, comme les moments de repas, du coucher...

→ Elle est sous la responsabilité de l'Association.

- En **alternance** et par roulement sur les **deux structures, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants**, Technicienne Petite Enfance, Professionnelle Diplômée Qualifiée. (Cf. Fiche de Poste).
 - ⇒ Mme **Raynal Camille** CDI 35h/sem.

Définition : L'**E.J.E** est un professionnel spécialisé dans la petite enfance de 0 à 7 ans. Son rôle est d'accompagner l'enfant dans son éveil, de favoriser son développement, son épanouissement, de le préparer à la vie sociale et de prévenir certaines inadaptations physiques et psychiques. Il le fait à partir de connaissances approfondies de l'enfant et de ses besoins (formation sur 3 ans sur concours après le BAC sanctionnée par un diplôme d'état décerné par le ministère de la santé). La préparation de cette profession associe acquisitions théoriques (pédagogie, santé, sociologie, psychologie, législation) et expériences pratiques au cours de stage à temps plein auprès d'éducateurs de jeunes enfants déjà en poste.

- ⇒ **Elle est mandatée pour garantir l'application du règlement de fonctionnement, du cadre et des démarches éducatives.**

→ **Elle peut assurer la continuité de Direction.**

- En **alternance** et par **roulement** sur les **deux structures, 3 Auxiliaires de puériculture**, Professionnelles Diplômées Qualifiées (Cf. Fiche de Poste).

⇒ Mme **Julien Mathilde** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Moriaux Sophie** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Verne Aurore** CDD 30h/sem.

Définition : L'**A.P** est une professionnelle paramédicale dont le rôle est de favoriser la santé et le développement de l'enfant. Elle dispense des soins spécialisés et participe à l'organisation des activités. Sa formation comporte 18 semaines d'enseignement théorique et 27 semaines de stage. Elle est sanctionnée par un diplôme professionnel dispensé par des écoles agréées.

- ⇒ **Leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques et affectives soient offertes dans le respect des démarches éducatives du lieu d'accueil.**

→ l' **AP** peut assumer la **responsabilité de l'accueil** au sein de la structure.

→ Elles sont sous la responsabilité de la Directrice et de l'Association.

- En **alternance** et par **roulement sur les deux structures, 6 Auxiliaires Petite Enfance** titulaires du **CAP Petite Enfance**. (Cf. Fiche de Poste).

⇒ Mme **Bonnafous Marine** CDI 30h/sem.

⇒ Mme **Holleville Stéphanie** CDI 35h/sem.

⇒ Mme **Plazolles Marine** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Prats CHRISTEL** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **T'ioen Jessica** CDI 35h/sem.

⇒ Mme **Vedeau Adeline** CDI 30h/sem.

Définition : L'**A.P.E** bénéficie d'une formation de 2 ans, les préparant à assurer l'accompagnement de l'enfant au quotidien avec des notions sur les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant et l'entretien des espaces de vie.

⇒ **Leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques et affectives soient offertes dans le respect des démarches éducatives du lieu d'accueil.**

→ Elles sont sous la responsabilité de la Directrice ou de la professionnelle diplômée qualifiée présente, en son absence, et de l'Association.

b) Le Personnel de Service

Mme **Estèves Marie-Paule** (CDI 20h : 4h/j) assure l'entretien des locaux du Multi-Accueil et du Jardin d'enfants. (Cf. Fiche de Poste).

Elle est secondée par **1 des Auxiliaires Petite Enfance** qui assure plus particulièrement l'entretien des locaux du jardin d'enfants (1h/jour).

⇒ Son rôle est d'assurer et veiller à l'**entretien et à la désinfection des locaux** selon un protocole détaillé et un planning établi.

→ Elle est sous la responsabilité de la Directrice ou de la professionnelle diplômée qualifiée présente en son absence et de l'Association.

c) Le Référent Santé

⇒ Mme **Escoutes Myriam**, Infirmière Puéricultrice diplômée d'État, en vacation 10h par an.

En collaboration avec l'équipe, ses **missions** sont :

- Apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'EAJE ou le service
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Participer à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de l'EAJE.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé (nutrition, activité physique, sommeil, écrans) auprès des

professionnels. Veiller à ce que les parents puissent y être associés.

- Contribuer, dans le cadre de la protection de l'enfance, en collaboration avec la direction de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être
- Établir en collaboration avec la direction de l'établissement et la PMI les protocoles santé annexes au règlement de fonctionnement
- Procéder quand c'est nécessaire avec l'accord des parents à un examen clinique de l'enfant en vue d'établir un diagnostic sur son état de santé ou son développement.
- S'assurer pour chaque enfant de la remise à l'EAJE au moment de son admission d'un certificat médical attestant l'absence de toute contre-indication à la vie en collectivité établi par un médecin choisi par les parents.

d) Les Partenaires Éducatifs ou Institutionnels

- **L'École**

Afin de faciliter l'adaptation de l'enfant au milieu scolaire, un **travail de lien** a été mis en place avec l'école.

Ce travail a pour objectif de présenter l'école et l'équipe d'enseignants dans des **rencontres spécifiques**, pour familiariser l'enfant à ce futur lieu de scolarisation.

En concertation avec l'équipe d'enseignants, il est programmé à partir du mois de Mars, des moments de visites : pour un accueil du matin en jeu libre avec un regroupement en fin de séquence autour de l'enseignant, pour des ateliers de psychomotricité et pour des temps de récréation.

Seuls les **enfants de Puygouzon**, par **petits groupes** (6 enfants max afin de ne pas surcharger la classe) bénéficient de ce partenariat qui s'échelonne jusqu'à fin juin.

Un bilan est fait chaque année pour redéfinir les moments d'accueil et continuer de travailler en cohérence avec le projet de l'école.

- **La Médiathèque**

Dans le souci de s'ouvrir sur l'extérieur, les enfants vont régulièrement, tout au long de l'année à la médiathèque « **Puygoulire** » de Puygouzon.

Ils s'y rendent **deux fois par mois** par **1/2 groupe** pour découvrir la littérature enfantine de ce lieu. L'E.J.E les accompagnent et anime ce moment, dans un espace aménagé avec des coussins, tapis, bacs à livres...

Une fois par mois, pour **tous** les enfants, deux animatrices de « Puygoulière » animent un atelier autour du livre ou du conte.

A chaque rendez-vous, les enfants sont accueillis par « Lili la souris » la mascotte du lieu.

- **Les Assistantes Maternelles des « Doux Doudous »**

Une fois par mois, elles nous rendent visite par petits groupes (6 max). Ce travail de lien, nous permet de nous rencontrer, avec les enfants dont elles ont la garde. Nous leur ouvrons notre lieu de vie en fonction de l'âge des enfants qu'elles accompagnent. Les enfants partagent des activités ou restent en jeu libre.

Nous proposons aussi d'**associer** les parents des enfants qu'elles gardent, à nos moments de **rencontres associatives** : goûter de Noël, réunion à thème et spectacle de fin d'année.

Les enfants du Jardin d'Enfants sont invités à leur tour, dans le local des « Doux doudous », **trois fois dans l'année** pour des **ateliers** à thème (Noël, Pâques et Carnaval)

- **La Psychologue**

Conformément au projet de la structure, elle intervient un mois sur deux (1h30) auprès de l'équipe éducative afin d'assurer une **analyse des pratiques**.

⇒ Cette mission est assurée par **Mme SABATIER Pascale**, psychologue clinicienne.

- **Les Écoles de Formation**

L'équipe a opté pour accueillir des **stagiaires** de différentes écoles et formations (E.J.E., A.P., B.E.P. sanitaire et social, C.A.P. petite enfance) avec lesquelles une convention est signée.

Cet accueil nous paraît intéressant car il nous permet de maintenir un **lien avec la « formation »**.

De plus par l'accompagnement que nous nous engageons à offrir, l'équipe se doit en permanence de conforter ses pratiques professionnelles dans la

cohérence du projet, afin de permettre au(x) stagiaire(s) de trouver matière à se questionner et favoriser ainsi l'élaboration de ses objectifs de stage.

Nous demandons un **temps d'observation** avant toute implication dans la structure auprès de l'enfant, mais aussi un dialogue permanent afin d'évaluer la réflexion et l'analyse du stagiaire et ainsi lui permettre d'affiner son propre **projet professionnel** dans le respect de celui de la structure et celui du centre de formation.

Des temps de rencontre sont aménagés par la professionnelle référente afin de **soutenir, accompagner** et **évaluer** le stagiaire dans sa réflexion et dans sa pratique.

Dans le souci d'une garantie de qualité d'accueil du stagiaire et de l'enfant, nous limitons volontairement cette formation pratique à 3 candidats d'écoles de formations par année scolaire.

e) Les Interventions Ponctuelles d'Autres Professionnels

- **Le Personnel Médical Occasionnel**

Pour faciliter le soin médical de certains enfants et permettre la continuité de l'accueil, la structure accepte les **visites occasionnelles** de certains spécialistes (kiné, infirmier...) en concertation avec les professionnelles afin de trouver des temps adaptés à l'organisation du quotidien et adaptés au rythme de l'enfant concerné.

- **Les Intervenants pour nos Réunions à Thème**

L'équipe éducative sollicite **1 fois par an**, des **professionnels de la petite enfance** (psychologue, pédopsychiatre, conteur...) autour d'un **thème défini** en fonction des préoccupations du moment.

Ces intervenants animent ces rencontres avec la participation de l'équipe et des parents, **en soirée**, afin de partager, échanger, susciter le questionnement et favoriser la prise de conscience qui peut aider chacun de nous à cheminer autour de cette coéducation.

- **Les Intervenants pour l'Animation de fin d'année**

Un **professionnel**, de préférence financé par la participation de sponsors, vient offrir aux enfants une **animation adaptée** tout particulièrement aux 2 mois/4 ans. S'en suit un petit repas convivial entre l'équipe, les parents et les enfants.

2) Le Travail d'Équipe

Le travail d'équipe, c'est permettre à chacune d'entre nous, par sa vie dans la structure et le rôle qui lui incombe, de **s'exprimer**, de **proposer**, d'**analyser**, de **réfléchir**.

Il est donc nécessaire de prendre du recul, ceci lors de **temps de réunions** qui sont l'occasion de mettre en commun nos observations, nos questionnements afin de les affiner, les objectiver, dans un cadre professionnel **sous-tendu par le projet éducatif**.

a) La Réunion d'Équipe

Temps de rencontre : **1h30 en soirée tous le 2 mois**.

- Des réajustements concernant le **fonctionnement organisationnel** sont partagés et explicités pour que le sens en soit donné et qu'ainsi chaque membre de l'équipe en garantisse l'application en s'y sentant impliqué.
- **L'accompagnement de l'enfant** dans sa globalité est parlé, réfléchi et posé afin que ce dernier rencontre une cohérence dans les actions menées, pour lui permettre de se construire et ainsi évoluer de façon positive au sein de la structure.

Cette réflexion peut être sous-tendue par un travail sur un thème abordant le développement du jeune enfant.

Par le biais de ces échanges, l'équipe évalue ses pratiques, les conforte ou les réajuste pour finalement enrichir son approche de l'enfant et ainsi construire les actions éducatives dans lesquelles elle pourra mieux s'affirmer.

b) L'analyse des Pratiques

Temps de rencontre : **1h30 en soirée tous les 2 mois**.

Elle est animée par une psychologue clinicienne, **Mme SABATIER Pascale**, afin de réfléchir ensemble aux difficultés éventuelles rencontrées par l'équipe, lors de l'accompagnement de l'enfant et/ou de sa famille.

Elle aide à réajuster les actions dans le souci de répondre au mieux à la « problématique » rencontrée. L'équipe prend donc en compte l'enfant dans une dimension globale (psychique, familiale, sociale...).

Cette réflexion peut faire émerger des situations nécessitant un soutien plus spécifique et cela suppose une orientation de l'enfant et de sa famille, par les professionnelles, vers des lieux de consultations plus appropriés à la situation.

Cette démarche entre dans la mission de prévention qui étaye notre travail social.

c) Les Actions en matière de Formation

Se former régulièrement, permet de se questionner, de réfléchir à ses pratiques éducatives, d'approfondir ses connaissances sur le jeune enfant, de les mettre en confrontation ...

Cela est essentiel dans notre activité où les pédagogies, les recherches scientifiques sur la construction psychique du tout jeune enfant, bougent, évoluent ... impliquant une remise en cause de certaines de nos pratiques.

Aussi, chaque année au cours de l'**entretien annuel**, chaque salariée peut présenter son **projet de formation** pour l'année à venir.

En concertation avec elle, la Directrice et le Bureau Associatif envisage des formations en présence réelle ou webinaire, qui peuvent répondre à sa demande.

Toutefois, on ne peut que regretter et constater que la difficulté à recruter pour des temps courts de remplacement, parasite fortement l'élan vers la formation.

Chacune étant consciente, que l'absence crée un manque de personnel auprès des enfants qu'il est difficile de remplacer.

L'élaboration du projet Éducatif du Multi-Accueil est le fruit d'une réflexion d'équipe, après avoir pris en compte l'adéquation des besoins du jeune enfant, des demandes parentales, des possibilités du lieu d'accueil et de la réglementation en vigueur.

L'objectif premier est toujours de donner un sens aux actions entreprises, afin d'offrir à l'enfant et aux parents une qualité d'accueil et d'accompagnement dans la cohérence et avec toujours le souci de s'inscrire dans une mission de prévention.



II. Un Projet Éducatif

DES VALEURS ÉDUCATIVES

UN ESPACE AMÉNAGÉ EN FONCTION DES BESOINS DES ENFANTS

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

DES DÉMARCHES & DES POSITIONNEMENTS EDUCATIFS

A. Nos Valeurs Éducatives

Afin que **l'action éducative** soit **cohérente** vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, nous avons choisi de rédiger un **projet éducatif** qui définit les **orientations** de notre **travail d'équipe** autour d'**objectifs communs**.

Il n'est pas une fin en soi, mais un rail sur lequel le quotidien s'appuie.

Ce projet s'enrichit des **compétences** et des **observations** de chaque membre de l'équipe.

Les **Valeurs Éducatives** qui animent l'équipe et qui sous-tendent nos démarches sont :

- ⇒ Le **Bien-être** de l'enfant et de sa famille. Celui-ci, sous-entend, écoute, bienveillance...
- ⇒ La **Collaboration** avec les parents, en les reconnaissant comme premiers éducateurs de leur enfant, en les encourageant, et en les associant chaque fois que possible à nos actions éducatives.
- ⇒ **Le Respect** de l'enfant et de sa famille, avec leur vécu, leurs particularités, leur culture, leur éducation...
- ⇒ **La Sécurité Physique et Affective**, en proposant à l'enfant un environnement adapté et sécurisé qui lui permet d'évoluer sans se mettre en danger, mais aussi en lui offrant un univers stable et serein dans lequel il peut s'épanouir et évoluer à son rythme.

L'enfant doit trouver un équilibre entre des soins affectifs et psychiques et un besoin d'**apprentissage**, d'**autonomie**, de **socialisation**.

B. L'Espace

L'organisation du **lieu de vie** doit être adaptée à l'âge de l'enfant et doit prendre en compte son développement moteur, psychoaffectif (maturité) et cognitif.

Aussi, l'espace proposé est primordial pour favoriser son développement et encourager ses explorations et découvertes.

L'accueil se fait dans des locaux, chaleureux et colorés, dans un décor adapté et réfléchi pour l'enfant afin qu'il puisse trouver un espace répondant à ses besoins de soins, d'activités et d'apprentissages.

a) Le Hall d'Entrée Vitré

C'est un petit **lieu de transition** où l'enfant et le parent rencontrent la structure, commencent à s'en imprégner. Nous y trouvons :

- Un **portant roulant**, avec pour chaque enfant, un cintre et un sac, permet d'accrocher son manteau et déposer ses chaussures.
- Un **bac à chaussons**, des petits tapis et chaises colorées, sont mis à disposition pour permettre à l'enfant de se (dé)chausser confortablement.
- Des **pochettes murales individuelles** avec sa photo permettent à l'enfant de déposer ses dessins ou autres réalisations pour qu'il puisse les partager avec son parent s'il le désire.

Le parent peut prendre connaissance de l'activité réalisée le matin, par un affichage.

b) Le Lieu de Vie

L'aménagement de l'espace est conçu de manière à ce que l'enfant puisse se diriger vers l'activité qui l'intéresse.

➤ L'Espace des « Jeux Educatifs » avec à disposition :

- Un **espace « Lecture »** avec une banquette et un fauteuil, un bac avec des livres et des albums photos des enfants, d'animaux...
- **Deux porte-photos muraux** offrent la possibilité aux enfants d'apporter une photo de leur famille (lien avec la maison) et d'y retrouver également des moments de vie passés au Jardin d'enfants.
- Des **étagères en bois** qui présentent divers puzzles, jeux d'encastrement, perles, lotos, jeux de mémoire.
- Un **chevalet en plastique**, monté sur deux grands bacs, qui permet le dessin en position debout, avec diverses feuilles de papiers, des crayons (feutres et couleurs) qui offrent le choix.
- **Deux tables d'activité** dont une avec un bac central contenant de grandes pièces rondes et colorées qui permettent de réaliser des mosaïques.

➤ L'Espace du « Jeu Symbolique » avec à disposition :

- Un **espace « Repos »** avec un plumon, des coussins, plaid...qui permet également aux enfants de se retrouver dans des temps définis par l'adulte pour des moments de partage autour de comptines et histoires.
- Un **tableau** qui permet de marquer sa présence au moment de l'arrivée, par un magnet avec sa photo et une étiquette avec son prénom sur fond coloré.
- Une **horloge imagée**, pour que l'enfant puisse visualiser le temps qui passe, grâce à des images symbolisant les différents moments qui rythment sa journée.
- Un **module** en bois « **cuisine et dinette** » (table, tabourets, four, placard, évier, gazinière, vaisselle, fruits, légumes...).
- Un **module** en bois « **nurserie** » (poupées, habits, lit, chaise haute, biberons...).
- Un **établi** (outils, vis, clous...).
- Une **ferme en bois** et ses animaux.
- Un **espace voitures** avec tapis routier, garage, voitures, circuit train en bois.
- Un bac à **Kaplas**.
- Un **grand miroir vertical** avec un encadrement « motif champêtre ».
- Des **petites étagères** avec des marionnettes.

c) Le Dortoir

Les enfants dorment sur des **matelas au sol** (12), alignés par 6, avec des **sacs de couchage, ouverts sur le côté**, de couleurs différentes. En été, nous utilisons des draps en coton colorés.

Chaque enfant a un lit qui ne sert qu'à lui.

d) La Salle de Change

Les enfants ont à leur disposition un petit lavabo avec un miroir, du savon liquide, des gants, des serviettes, pour faciliter le lavage des mains et du visage.

Les soins d'hygiène corporelle sont facilités par une **table de change** munie d'un escalier coulissant, de placards de rangements (couches, serviettes, vêtements de rechange...) et d'une vasque.

Des **pots**, deux **WC** à leur taille complètent cet aménagement.

Des **casiers individuels nominatifs** permettent de déposer les affaires de chaque enfant (rechange, pommade pour érythèmes, antipyrétique...).

Une **armoire à pharmacie** qui contient le nécessaire pour effectuer les soins infirmiers (antiseptique, pansements, sérum physiologique, compresses, thermomètre...).

NB : Les **transmissions Parentales** concernant les soins corporels et/ou médicaux sont transcrites journalièrement sur un **tableau**.

C. Les Espaces Communs avec le Multi-Accueil

a) La Cuisine

Elle est équipée pour le **maintien à température des repas** (livrés en chaîne froide/chaude par la cantine scolaire de Puygouzon), pour la conservation au froid des denrées alimentaires qui le nécessitent, pour la **stérilisation** et la **mise en température** des biberons, pour le stockage des ustensiles de repas, des denrées alimentaires...

C'est un lieu **exclusivement réservé aux adultes**.

b) L'Espace Repas

L'espace repas est composé de **2 salles**, une pour le Multi-Accueil et l'autre pour le Jardin d'enfants. Elles sont reliées par une porte de séparation, que l'adulte peut ouvrir et fermer selon les besoins et les circonstances.

Les enfants du jardin d'enfant ont un mobilier à leur taille (3 tables et leurs chaises) qui leur permet de prendre les repas par **groupe de 4**, avec un **adulte qui mange avec eux**.

Un tableau permet la transmission des prescriptions médicales (posologie, fréquence...) quand celles-ci nécessitent des prises au moment du repas de midi ou du goûter.

c) La Salle d'Eau

Cette **salle** entièrement **carrelée** s'ouvre par une grande baie vitrée sur la pièce de vie principale. Elle est équipée avec :

- Une **fontaine centrale** pour le lavage des mains et permet la mise en place de jeux d'eau à l'aide de piscines, bac à eau.
- Une **table** et des **tabourets** qui permettent la mise en place d'activités en petit groupe (2 ou 4).
- Un **chariot** qui permet le stockage du petit matériel bureau (papiers, feutres, ciseaux, gommettes ...).
- Des **étagères en bois** avec le matériel pour les activités artistiques (pâte à modeler, pâte à sel, peinture ...).
- Un **chevalet** permettant de dessiner ou peindre en position verticale.

d) La Salle de Motricité

Elle est équipée de **modules** favorisant l'expression corporelle :

- Tapis colorés antidérapants
- Modules de motricité (pentes, escalier, tunnel...)
- Ballons
- Parcours d'équilibre

Cette salle s'ouvre sur Le hall d'entrée par une porte et un patio extérieur, par deux grandes baies vitrées.

e) Le Patio Extérieur

Cet **espace central à ciel ouvert** donne sur le jardin d'enfant et certains espaces communs aux deux structures. Il permet d'organiser des jeux d'eau en extérieur (piscines, toboggan, bacs à hauteur d'enfants...) en période estivale.

f) La Bibliothèque

Elle est aménagée de façon confortable avec des tapis, des coussins, des canapés de couleurs.

- Des **étagères** présentent des **livres** classés par thèmes (la famille, la séparation, l'acquisition de la propreté, les émotions...) que l'adulte raconte aux enfants.

- Un **grand bac à livres** permet aux enfants la manipulation en libre accès.
- Une **télévision** permet aux enfants de rencontrer l'histoire par le biais du support vidéo.
- Le **Kamishibai** est également utilisé. C'est une **technique de contage d'origine japonaise** basée sur des images qui défilent dans un **butai** (théâtre en bois), équipé de petits ouvrants (ou non).

Il est composé d'un **ensemble de planches cartonnées numérotées, racontant une histoire**. Chaque planche met en scène un épisode du récit, le recto pour l'illustration, le verso pour le texte. Les planches sont introduites dans la glissière latérale positionnée au dos du **butai** dans l'ordre de leur numérotation. En ouvrant les volets du **butai** les enfants découvrent les illustrations tandis que l'adulte lit le texte en faisant défiler les planches les unes après les autres.

- Un **module en bois** présente divers **instruments de musique** :
 - ⇒ À percussions : maracas, castagnettes, clave, guiro, tambourins, clochettes...
 - ⇒ À vent : divers appeaux manuels et soufflés...
 - ⇒ Un lecteur CD.

g) La Cour Extérieure semi-couverte

Un **espace extérieur**, équipé, offre également de multiples possibilités d'exploration.

L'aménagement de cet espace a été réfléchi de façon à ce que chaque enfant puisse y trouver son compte.

Aussi, **divers centres d'intérêt** sont proposés dans l'espace, en fonction des possibilités motrices de chacun :

- Un bac pour jouer aux petites voitures
- Un ensemble de toboggans avec divers niveaux de difficultés
- Un espace de découverte pour les plus petits (tunnel, tapis...)
- Un module tunnel chenille
- Un tourniquet
- Une maisonnette
- Des modules « cuisine » avec dînette
- Une table avec 4 chaises
- Divers trotteurs (motos, tracteurs, tricycles, autos...)
- Divers bancs plastiques et bois

Cet espace laisse une grande part à l'exploration et au jeu libre en permettant à chacun d'exprimer ses potentialités

D. Un Accompagnement Spécifique

Le jardin d'enfants doit s'inscrire dans une cohérence et une continuité entre le projet pédagogique du Multi-Accueil et l'idée d'une future intégration à l'école.

L'équipe éducative a pour but de favoriser l'adaptation progressive de l'enfant au milieu scolaire en tenant compte de son développement global.

Les moyens mis en œuvre :

- **Organisation d'un lieu de vie** adapté à son âge, qui prend en compte son développement moteur, psychoaffectif (maturité), cognitif. L'enfant de 2-3 ans doit trouver un équilibre entre des soins affectifs et psychiques et un besoin d'**apprentissages**, d'**autonomie**, de **socialisation**. Il convient donc de respecter son rythme (sommeil, acquisition de la propreté, langage, autonomie corporelle...) tout en stimulant les acquisitions et les futurs apprentissages, sans les anticiper de manière excessive.
- **Planification, vers le lieu de scolarisation, de temps spécifiques**, aménagés en commun autour d'ateliers co-animés (motricité, lecture...) et des temps de récréation pour favoriser un passage en douceur.
Cette démarche vise à préparer l'enfant à quitter un groupe qu'il connaît pour faciliter son entrée à l'école maternelle, en toute sécurité psychique et affective.

1) L'Accompagnement de l'Enfant

a) L'Observation et la Parole : 2 outils de « Médiation » privilégiés

- **L'observation** reste le premier outil d'accompagnement de l'enfant dans nos démarches quotidiennes, afin que l'intervention de l'adulte n'interfère pas trop hâtivement sur l'intention ou l'action présente ou à venir, de celui-ci.

En effet, l'observation est ce qui renseigne, est ce qui pose une action ou une intention et aide à interpréter une situation donnée dans un contexte donné.

Elle permet, par la suite, que les réponses soient adaptées au mieux afin que chacun puisse être entendu, reconnu et qu'ainsi les messages circulent (communication, éducation).

L'observation va constituer un outil essentiel pour le professionnel dans sa **mission de prévention**.

- **La parole** reste un outil de médiation privilégié, qui permet de mettre en mots les situations, les émotions et ainsi donner un sens à ce qui est vécu par l'enfant.

Cette parole circulant, cela permet que chacun soit acteur, sujet et puisse se construire dans le respect de l'autre.

Observation et **parole** doivent nous permettre de garder toujours à l'esprit que **l'enfant a des capacités que l'on doit reconnaître**, afin de ne pas trop anticiper ou figer les choses, pour l'aider à penser et agir, progressivement, de façon autonome, étape indispensable pour devenir sujet.

b) La Relation de Maternage : la « juste » Distance Affective

Accompagner le jeune enfant dans sa vie quotidienne suppose d'utiliser des gestes de maternage pour créer un **climat** à la fois **sécurisant**, proche du milieu familial et répondre ainsi aux **besoins corporels et psychiques de l'enfant**.

Le lien naturel que crée le tout petit par le besoin de contact et de sécurité tend à réduire la distance psychique, physique et émotionnelle d'avec la personne lui prodiguant les soins.

Conscientes de ce processus d'attachement, notre accompagnement doit l'aider à **distancer** ce lien pour encourager et favoriser le processus d'autonomie nécessaire à la construction psychique et physique.

Pour nous, la « juste » distance affective est un **accompagnement qui passe par le corporel mais surtout par le langage** qui va aider à médiatiser la relation enfant-adulte.

Notre accompagnement, par la « **juste** » **distance affective** utilisée doit assurer une « **juste** » **contenance** pour permettre à l'enfant de faire et d'être.

Toutefois, il ne s'agit pas de présenter à l'enfant un monde aseptisé, sans émotions, sans corporel : il s'agit avant tout d'**humaniser la relation**.

Une Journée Type aux « Lucioles »



7h45→9h	ACCUEIL côté Multi-Accueil Accompagnement dans la salle de jeux libres
9h→9h30	ACCUEIL côté Jardin d'Enfants Activités libres (jeux symboliques, éducatifs)
9h30→10h	GOÛTER DU MATIN
10h→10h30	Changes avec proposition du pot ou wc
10h30→11h30	Activités dirigées proposées aux enfants (à l'intérieur ou à l'extérieur)
11h30→12h	Accueil /départ + accompagnement en jeux libres
12h→13h	REPAS
13h→13h30	Déshabillage, proposition du pot ou wc + couchers
13h30→14h30 (minimum)	SIESTE
14h30→15h30	Premiers levers selon le rythme de l'enfant Proposition du pot ou wc+ rhabillage Accueil et accompagnement dans la salle de jeux libres
16h→16h30	GOÛTER
16h30→16h45	Premiers départs côté Jardin d'Enfants
16h45→18h45	RETOUR côté Multi-Accueil Accompagnement dans la salle de jeux libre, de motricité, de bibliothèque ou à l'extérieur.

2) L'Accompagnement dans les Temps Forts de la journée

a) Au moment de l'Accueil

Accueillir un enfant, c'est lui faire vivre une des **premières séparations** d'avec sa famille.

Il y a la séparation du matin, mais aussi les retrouvailles du soir.

Ce sont des moments qui peuvent être difficiles tant pour le parent que pour l'enfant (sentiment de culpabilité, difficulté à se séparer, peur de l'abandon, de l'inconnu...).

C'est pourquoi, établir une **relation de confiance** est un des objectifs de la Professionnelle (référente de l'accueil), médiateur entre la famille et l'enfant et entre la famille et la structure.

L'observation, l'écoute, le dialogue permettent d'exprimer les ressentis, les craintes, mais aussi les besoins de chacun dans un souci de respect réciproque.

- La Séparation

Le rôle de la professionnelle est de permettre qu'elle puisse se vivre le mieux possible par :

- **Une adaptation progressive** parent(s)-enfant dans la structure : savoir prendre son temps et aménager un espace- temps, nous paraît être une priorité. Cette préparation à la séparation permet à l'enfant, à sa famille, à l'**EJE** de faire connaissance. L'enfant se repère petit à petit en présence du parent. Par l'observation et la parole, la Professionnelle accompagne l'enfant et le parent pour les amener à être acteur dans l'épreuve de séparation.

NB : Il est demandé à la famille un écrit concernant la vie de l'enfant (rythme, habitudes, vécu...) pour établir un lien « famille-professionnelle », « maison-structure ».

- **Un accueil individualisé et sécurisant** : l'enfant est accueilli par une **EJE ou Auxiliaire de Puériculture** dans une attitude rassurante et de soutien, pour faciliter le passage « maman-Professionnelle-structure ».
Cette transition peut être aidée par l'apport d'un objet « transitionnel », familièrement appelé « le doudou », qui servira à symboliser ce passage (va et vient entre la maison et la structure).

L'adulte, par l'observation, peut décider d'encourager l'enfant à se passer de ce doudou ou sucette si le bien être de celui-ci et la relation à l'autre s'en trouvent compromis (risque de repli sur soi, enfermement dans le mal être corporel et psychique...), ce qui serait contraire à l'objectif d'intégration et d'autonomie mis en œuvre dans toute démarche de socialisation.

Les enfants dès leur arrivée, dépose **sucette et doudou** dans un petit sac rouge (chacun le sien) se trouvant sur le portant amené à se déplacer du Multi-accueil au jardin d'enfants lorsque la mutualisation des 2 structures est terminée.

Les enfants sont invités par la suite, à déposer leur doudou et /ou sucette sur leur lit.

Toutefois, lors de moments difficiles pour l'enfant, l'adulte peut décider de lui permettre de les récupérer pour un **moment de réconfort**.

L'enfant est également invité à signifier sa présence, en affichant sa photo sur un tableau magnétique.

- Les Retrouvailles

Le moment des retrouvailles se déroule dans le hall.

Un **cahier** est mis à disposition du parent pour l'informer du **rythme** journalier et physiologique de l'enfant (lever, coucher, selles, ...).

La professionnelle, généralement l'Auxiliaire de Puériculture, est là pour transmettre les **informations importantes** sur la journée de l'enfant sans toutefois faire un compte-rendu exhaustif qui irait à l'encontre de l'idée du processus de séparation (du parent et de l'enfant) : confier son enfant, c'est **faire confiance**, c'est accepter qu'il vive des choses en dehors de soi, mais aussi, accepter de ne pas avoir le contrôle de tout et d'avoir des manques dans le déroulement de la journée de celui-ci.

Nous ne faisons pas d'écrits sur le déroulement de la journée de l'enfant, qui pour nous reste un écrit très subjectif, avec forcément des oublis, et avec une vision qui tend à figer les événements sans pour autant tenir compte du vécu réel de l'enfant.

Pour nous, trop regarder, trop commenter va à l'encontre de l'autonomie psychique de l'enfant et à l'encontre de son **espace de liberté**.

Par ailleurs, nous préférons passer du temps effectif avec les enfants, dialoguer avec les parents, pour favoriser l'échange.

Ce **moment** de retrouvailles peut aussi être **chargé d'émotion** après une journée de séparation : le parent est pris entre cette envie de retrouver son

enfant et ce temps nécessaire que celui-ci lui demande pour lui permettre de vivre cette nouvelle séparation d'avec la structure.

Il peut également être l'**occasion** pour l'enfant de tester les adultes en présence pour se situer face aux règles et aux limites et ainsi **tester la place de chacun**.

La professionnelle est là pour accompagner, mettre des mots si besoin est, sur le vécu de l'enfant et du parent.

L'autre membre de l'équipe, en arrière, **s'organise** afin que chaque moment de retrouvailles puisse s'effectuer individuellement en organisant en parallèle le **temps d'attente** des autres enfants par :

- Un positionnement dans l'espace (intérieur et/ou extérieur) pour accompagner l'enfant dans le jeu libre.
- L'organisation avec les enfants qui ne sont pas encore partis, d'activités ponctuelles non dirigées (kaplas, légos, livres...). Elles sont choisies de sorte que l'enfant puisse les interrompre à l'arrivée du parent (pas de début, ni de fin). La professionnelle accompagne le moment, par une parole adaptée, pour aider l'enfant à retrouver son parent plus facilement.

b) Au moment du Temps de Sommeil

- Le Coucher

Chaque professionnelle, qui a accompagné les enfants au cours du repas, les prend en charge (4 au maximum), toujours de **façon échelonnée**.

L'enfant est alors, **individuellement**, sollicité par l'adulte afin de se déshabiller seul, d'être acteur le plus possible dans cette étape préalable au coucher.

Il encourage, il établit une **relation privilégiée** dans l'échange, l'écoute, la prise en compte des habitudes.

L'enfant est ensuite amené au lit, dans un **climat serein**.

L'adulte qui accompagne le 1^{er} groupe reste dans la chambre et accueille individuellement les enfants des autres groupes. Il veille à maintenir le calme dans la chambre et **favoriser** ainsi l'**endormissement**, sans pour autant rendre l'enfant dépendant de sa présence puisqu'il n'y restera pas tout au long de la sieste (30 min. maximum).

- Le Lever

Chaque enfant se réveille à son **propre rythme**.

Les professionnelles restent vigilantes au fait que les réveils doivent être **individualisés**, non groupés dans le **respect du sommeil de chacun**.

Elles accompagnent chaque enfant selon les mêmes principes et le même souci éducatif que lors du protocole de coucher.

c) Au moment des Repas

Manger c'est se nourrir, mais pas seulement cela, au-delà de sa fonction strictement nutritive, manger est un **acte relationnel** et de **construction de soi**.

Autour des notions de socialisation, d'autonomie, de plaisir, de découvertes sensorielles vont s'articuler **différents moments de repas** accompagnés par des adultes avec des **démarches spécifiques**.

- Le Repas de Midi

Les enfants partagent leur repas avec trois professionnelles qui mangent avec eux, par **groupe de 4 maximum**, de façon échelonnée (10mn entre chaque début de repas). Les tables sont déjà préparées pour les accueillir (assiettes, verres, cuillères, serviettes avec pinces à linge pour les attacher...). Chaque enfant peut choisir sa place.

Ce **repas en commun** est accompagné de règles, de limites, de négociations, points de repères dans une **socialisation qui se confirme**.

L'adulte permet à l'enfant d'**être acteur** de façon progressive tout au long de l'année : pouvoir se servir seul en fin de premier trimestre, avoir aussi une fourchette plutôt qu'une cuillère, se servir d'un petit couteau en fin d'année...

Mais c'est aussi pouvoir refuser certains aliments après les avoir goûtés, faire un choix dans ce qui lui est proposé comme par exemple banane ou pomme, gâteaux au chocolat ou à la confiture...

Lui permettre de choisir c'est aussi exiger de lui d'aller jusqu'au bout de ce choix (je l'ai choisi, donc je le mange), de savoir se servir quantitativement (je ne prends que ce que je suis capable de manger) ...

L'adulte veille ainsi à ce que ces démarches ne soient pas de l'ordre du conditionnement mais bien liées à un réel facteur d'autonomie : **intégration du sens, subjectivité qui s'affirme**.

L'adulte accompagne et favorise le dialogue, l'échange pour que le repas reste un moment de plaisir, de partage, mais surtout un moment fort avec le premier sens que nous lui gardons : **Se nourrir**

- Les Goûters

Moins formels, mais tout aussi ritualisés, et selon le même protocole que pour le repas de midi, les goûters sont également un moment d'échange, de plaisir, de partage avec comme support la collation.

- Le matin, ce 1^{er} temps fort regroupant enfants et adultes de la structure, est l'occasion d'un **échange convivial** sur la présence ou non des « copains », sur les événements du quotidien relatés par le parent à l'accueil...
- L'après-midi, il est également un moment fort, encore tous ensembles, avant la séparation d'avec la structure (enfants-adultes) puisque s'en suivent les 1^{ers} départs.

Pour formaliser la fin des repas ou goûters, l'enfant est invité à déposer sa serviette dans un panier et son épingle dans une boîte prévue à cet effet.

Il est par la suite sollicité pour se laver les mains et le visage avec un gant (un par enfant). L'adulte l'accompagne par la parole, dans un souci d'acquérir les premiers gestes visant une **éducation à l'hygiène corporelle**.

E. Nos Démarches et Positionnements Éducatifs

1) L'Acquisition de la Propreté

a) Processus de Maturité

Chaque enfant est un **individu unique**, certains sont propres tôt, d'autres plus tard.

Être propre, cela veut dire que l'enfant perçoit de lui-même son besoin (sensation d'inconfort), qu'il en a conscience (ce n'est plus un réflexe), qu'il peut se retenir (en contractant ses sphincters), qu'il est capable d'aller tout seul aux toilettes ou sur le pot (ou de demander, s'il est dans un endroit inconnu) puis de relâcher pour se soulager.

Trois conditions doivent être réunies, afin que cette étape se franchisse.

- **La maturité physiologique** (fonctionnement du corps) : l'enfant doit pouvoir contracter et/ou relâcher ses muscles sphinctériens de manière consciente et volontaire, et non plus par réflexe (quelques indices peuvent nous le montrer, comme par exemple, lorsque l'enfant sait monter un escalier seul, en alternant les pieds).
- **La maturité intellectuelle** : l'enfant doit pouvoir comprendre ce que l'on attend de lui, doit percevoir un intérêt pour lui-même, doit comprendre à quoi sert le pot et/ou le WC. Toutefois, il peut tout à fait avoir compris, mais ne pas en être encore capable, physiologiquement ou affectivement... Cette compréhension des choses est personnelle à chaque enfant. Il nous la montre soit à l'aide du langage, soit dans ses jeux.
- **La maturité affective** : c'est l'acceptation de l'enfant à bien vouloir grandir. Grandir, c'est renoncer : renoncer aux couches, renoncer aux moments de soins lors des changes, abandonner son état de "bébé" pour devenir grand. Ce n'est pas facile pour l'enfant, qui se trouve souvent dans cette ambivalence (je suis grand, mais quand même, je veux rester petit !) L'enfant doit avoir le désir d'être propre, et doit accepter (en plus de le comprendre) ce que l'on attend de lui.

Aussi, pour nous l'**acquisition de la propreté** est une étape dans le développement psychomoteur de l'enfant qui nécessite un accompagnement bienveillant dans **sa compréhension des choses**, dans la **perception de ses sensations corporelles**, pendant lequel on va le guider avec des mots.

La propreté intervient toujours à un moment où l'enfant entre dans la **période de socialisation**.

Se maîtriser, faire tout seul, faire plaisir, autant de pas vers l'**autonomie**.

L'adulte propose donc le pot ou le WC à des moments précis (après le petit goûter du matin, avant et après la sieste) dans un premier temps, pour finalement arriver à ce que l'enfant y accède de façon autonome, c'est-à-dire qu'il puisse en **faire la demande** à tout moment et ainsi **se gérer seul** (se déshabiller, s'essuyer, tirer la chasse, se laver les mains).

Lorsque l'enfant à encore la **couche**, le change est réalisé en **position debout**.

Les enfants sont invités à attraper leur couche dans un bac prévu à cet effet. Cependant, afin d'assurer une hygiène corporelle correcte, le nettoyage des selles s'effectue sur la table de change.

b) L'Éducation à l'Hygiène et à la Santé

Dans notre mission éducative, notre rôle vis à vis de l'enfant est de le familiariser avec les **premières notions d'hygiène et de santé**.

Les soins délivrés au moment des repas et des changes, en font partie, mais ne sont pas les seuls.

Aussi, l'enfant est familiarisé à des dispositifs qui permettent d'effectuer, chaque fois qu'il est nécessaire, des mesures relatives au **bien être corporel**.

- Des **chaussons** sont demandés pour le temps d'accueil de l'enfant. Le port du chausson dès l'arrivée, permet d'une part la transition Maison-jardin d'enfants, mais aussi et surtout de respecter le lieu de vie dans lequel nous évoluons toute la journée.
- Des **boîtes à mouchoirs** sont à portée des enfants. L'enfant peut aussi être acteur, à sa mesure, en sollicitant l'adulte ou non pour mettre fin à son inconfort.
- Des **verres** nominatifs, grâce à des épingles de couleur avec inscrit le prénom de l'enfant, à la **vue des enfants**, permettent de les faire boire autant de fois que le besoin s'en fait ressentir.
- Un **lavabo** pour le lavage des mains, permet aux enfants d'être acteur dans cet apprentissage. L'enfant se lave les mains avec du savon liquide, puis se lave le visage avec un gant (à usage unique) face à un miroir et va le déposer dans une corbeille à linge « sale ».
- Des **pots et deux W-C** sont accessibles à l'enfant. Celui-ci est encouragé à faire seul : s'essuyer avec le papier WC, se rhabiller, se laver les mains...
- Des **serviettes de table** permettent aux enfants de se protéger, au moment du goûter ou du repas de midi, de s'essuyer seul, la bouche ou les mains. Elle est prévue pour que l'enfant puisse l'enlever seul et la mettre dans le panier : ce rituel formalisant la fin du repas.

Dans tous ces **gestes au quotidien**, inhérents à l'hygiène ou à la santé, **l'adulte aide l'enfant** pour qu'il ne soit pas en difficulté et accompagne par des **mots** et **gestes**, lorsque cela est nécessaire : L'objectif est de permettre à l'enfant de **trouver sens** à ce qui lui est proposé, pour se l'approprier et ainsi **l'intégrer** comme étant un geste coutumier.

2) Le Jeu et les Activités Artistiques

La structure est un lieu de vie, un **lieu d'éveil** qui va permettre à l'enfant de faire **différentes expériences** intellectuelles, motrices et sociales.

Le jeu est un des **besoins fondamentaux** du jeune enfant. Il est l'essence même du **développement** de celui-ci, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu.

L'enfant ne joue pas pour apprendre mais **apprend parce qu'il joue**.

Le jeu est le travail de l'enfant et le **plaisir** est le moteur de son jeu.

L'**adulte** est là pour **donner du sens** au jeu, il accompagne pour aider l'imaginaire à exister et ainsi l'enfant à se construire.

Il est aussi un des premiers moyens pour l'enfant de rencontrer, de **découvrir l'autre** dans des relations de plaisir, mais aussi de déplaisir (conflit, frustration...).

Le jeu a aussi des **règles** et des **limites**, l'adulte est celui qui va aider l'enfant à en **comprendre le sens**, le tout dans un contexte de **bienveillance** et de **plaisir**.

a) L'Activité Libre et le Jeu Symbolique

L'**aménagement de l'espace** est conçu de manière à ce que l'enfant puisse se diriger vers l'activité qui l'intéresse, qu'il puisse **être acteur dans ses choix**.

L'**adulte** est présent pour **observer et accompagner**, et de ce fait adapter son intervention aux besoins du moment, encourager, respecter le désir de l'enfant à jouer seul, proposer, partager et l'aider à gérer la rencontre avec l'autre.

Deux espaces y sont différenciés : un espace avec la mise en situation d'**objets** qui favorise l'élaboration du **jeu symbolique** (sur deux salles) et un espace avec des **jeux éducatifs** qui favorisent l'apprentissage.

Dans un premier temps, à l'accueil, tous les espaces ne sont pas mis à disposition, pour que les enfants investissent le lieu progressivement.

Afin de favoriser « le bien vivre ensemble » certaines **règles** sont données aux enfants :

- Les livres doivent être consultés assis, respectés et rangés après lecture,

- Le coin repos doit être utilisé pour des moments calmes,
- Les jouets des divers univers de jeux symboliques (voitures, poupées, bricolage...) doivent rester dans leur espace,
- Les jeux d'apprentissage doivent être remis à leur place après utilisation,
- Les enfants doivent respecter le nombre de places disponibles par activité, déterminées par le nombre de tabourets autour des deux tables et des colliers (6) pour l'espace voitures/animaux/bricolage.

Les enfants peuvent également réaliser des dessins librement, sur un support vertical, avec des feutres, crayons, papiers à disposition, avec pour objectif de favoriser l'expression, mais aussi d'affiner la préhension et le geste.

Ils sont sollicités, pour ranger les espaces avant l'activité dirigée du jour, le repas de midi, le goûter de l'après-midi et le retour côté Multi-Accueil (dans le cadre de la mutualisation).

L'objectif est de formaliser la fin d'une séquence et de permettre au groupe de retrouver par la suite un espace accueillant et repérant.

b) L'Activité « Dirigée »

Des **ateliers** permettent à l'enfant de faire des **expériences**, des **découvertes** avec pour but de :

- Stimuler et développer ses sens (toucher, goût, odorat, ouïe)
- Stimuler l'échange et l'imaginaire
- Permettre d'acquérir une confiance en soi, une maîtrise motrice : prendre conscience de son corps, de ses propres capacités dans l'espace et le temps.

Ainsi, l'objectif de l'adulte va être de :

- **Satisfaire les besoins** de l'enfant en tenant compte de son évolution psychoaffective : vider, remplir, manipuler des matières comme l'eau, la pâte à sel, la semoule...
- Satisfaire ses besoins **d'expression individuelle** (laisser sa trace) : feutres, peinture, gommettes... mais aussi progressivement **d'expression collective** (partage...).
- Satisfaire ses **besoins de mouvements**, **d'exploration motrice** en fonction de ses potentialités, qu'il va pouvoir confronter, tester, évaluer...

L'introduction d'un **cadre** avec des **règles** spécifiques à chaque atelier, des consignes, un début (préparatifs) et une fin (rangement) va constituer pour l'enfant des **repères** dans le temps (ex : le moment des chansons après le goûter du matin), et dans l'espace (ex : la peinture à un endroit précis).

L'enfant est amené peu à peu à **partager**, à **écouter** l'autre et les consignes.

L'atelier peut être un support à l'**élaboration d'une transmission** (pour maman, pour le collectif...) ou simplement un **moment partagé ou individuel** où le **plaisir d'être ou de faire** sont le moteur de l'enfant.

Aussi, Il nous semble important d'être vigilant à ce que le plaisir et le désir de l'adulte ne prennent pas le dessus sur les capacités réelles de l'enfant.

Il est donc important de lui proposer des activités adaptées à son développement afin de ne pas trop lui en demander et de ne pas faire à sa place.

c) Les Supports d'Activité Proposés

- **L'Activité Manuelle**

Pratiquer une activité manuelle, c'est **agir avec ses mains** sur la matière, les matériaux, en se servant d'outils ou non, pour créer ou fabriquer, en laissant son empreinte.

Elle développe tous les sens et en particulier, les facultés de la main, la motricité fine, la coordination oculo-manuelle et le sens du toucher et de la vue.

Elle permet de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une **démarche de découverte**.

Aussi, l'enfant la rencontre de diverses façons par la proposition d'ateliers de peinture, coloriage, découpage/collage, tampons, gommettes, pâte à sel, pâte à modeler, perles, manipulations de diverses matières (éléments naturels, papiers...)...

- **Le Livre**

Il a une place privilégiée dans notre projet pédagogique, et est un moyen de favoriser, l'**échange**, l'**imaginaire** des enfants en abordant des thématiques familières qui correspondent à leur développement psychoaffectif.

Aussi, l'enfant le rencontre et l'utilise de diverses façons :

- En **libre accès**, pour encourager l'enfant à avoir une part autonome dans ses choix, pour favoriser l'échange et l'imaginaire sans

l'intervention automatique de l'adulte. Cependant celui-ci est là pour rappeler la notion de respect du livre.

- en **activité dirigée** : l'adulte présente et raconte le livre en encourageant les enfants à écouter puis partager les émotions, les questionnements pour que circule mieux le message délivré et que chacun puisse en retirer quelque-chose.
- en **prêt** : afin que l'enfant puisse partager avec ses parents, les livres qu'il a plaisir à parcourir dans notre bibliothèque, seul ou accompagné, nous lui proposons d'en emporter un pour le week-end, à la maison. Il va de soi, que nous sollicitons les parents pour qu'ils l'aident dans le soin qu'il doit apporter à ce livre pour qu'il nous soit restitué en bon état et qu'ainsi ce système de prêt puisse perdurer.
- en **abonnement** : il est proposé aux parents, de façon non obligatoire, d'abonner leur enfant à « L'école des loisirs »: 8 livres (pour les 2-4 ans) sont réunis dans l'abonnement, offrant ainsi à l'enfant une première collection d'albums en couleurs qu'il reçoit au jardin d'enfants.

Ainsi le livre est, pour nous, l'occasion de **promouvoir la lecture** et de donner accès à la littérature à tous les enfants, vecteur indispensable à leur développement.

- **Les Comptines et la Musique**

Pour l'enfant, c'est avant toute chose, une **découverte des sons** et des **instruments**.

L'objectif n'est pas d'en faire un futur musicien, mais de lui apprendre à écouter et à s'exprimer par un autre moyen que la parole.

La **musique**, associée à d'autres moyens d'expression comme la **danse** ou la chanson, permet à l'enfant de communiquer et de s'épanouir.

La **comptine** permet une mémorisation des mots, des sons, des histoires, elle participe également à l'**éveil corporel** (le geste est souvent associé au chant).

Aussi, l'enfant les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Tous les matins, après le petit goûter, tous les enfants sont regroupés sur le tapis de la salle d'accueil pour un rituel autour de petites **comptines familiales**.
- Dans le cadre de l'activité dirigée, des **instruments adaptés** à l'enfant sont présentés et proposés pour favoriser l'expression à travers la manipulation.

Enfin toujours dans l'objectif de favoriser l'**écoute** et l'**expression**, des chansons enfantines abordant des thématiques de leur âge leurs sont proposées, à divers moments de la journée, à travers des **CD**.

- **Les Parcours Psychomoteurs**

Pour le jeune enfant, qui explore son entourage et ses possibilités motrices, le **besoin de mouvement** est fondamental.

Il sert aussi de moyen de **relation aux autres** : se toucher, se rapprocher, se repousser, s'opposer, partager, sont des expériences fondatrices de la relation. C'est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles façons de faire bouger son corps dans le **plaisir** et le bien-être dans un espace contenant et sécurisant.

Ainsi, la mise en place d'ateliers psychomoteurs et sensoriels participe à la **construction psychocorporelle** du jeune enfant (tonus, équilibre, motricité globale mais aussi repères spatiaux et temporels). Il les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de motricité** aménagée de sorte que l'enfant, de manière libre et autonome, puisse expérimenter ses potentialités : glisser, sauter, grimper, descendre, tomber, (se) jeter, enjamber...
- Dans le cadre de l'activité dirigée, à l'**extérieur**, où l'adulte aménage un parcours avec divers niveaux d'exploration qui participent au développement du schéma corporel (image que l'enfant a de son corps), de la coordination et de la motricité fine.

A travers ces activités, l'objectif est d'amener l'enfant à acquérir une plus grande **maîtrise de son corps**, une plus grande **confiance en soi**, dans un cadre de plaisir, suffisamment sécurisant pour qu'il puisse grandir et aborder le monde (les autres et l'environnement) de façon positive. L'adulte l'aide par sa présence sécurisante, et par une parole qui encourage, rassure et soutient.

- **Les Jeux d'Eau**

Ils permettent la **découverte sensorielle** et l'**activité motrice** dans une ambiance affective et sécurisante, souvent sources de plaisir (l'eau enveloppe, caresse...) mais aussi parfois de déplaisir (l'eau peut aussi piquer les yeux, pénétrer dans les oreilles, le nez...).

Ils favorisent également les interactions entre les enfants.

L'enfant les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de jeux d'eau**, avec sa fontaine, où est installé aussi un bac à eau transparent, à hauteur d'enfant. Des jouets de transvasement (notion du plein et du vide, du léger et du lourd) et des jouets qui flottent, invitant à tout un imaginaire autour de l'eau (canard, bateau...) sont mis à disposition, dans une eau à bonne température.
- Dans le **patio extérieur**, où est organisé tout un espace aquatique avec piscines, toboggan, bacs à eau à hauteur d'enfant et où les enfants peuvent retrouver les mêmes jouets d'eau qu'à l'intérieur. Ils choisissent eux-mêmes leur endroit d'exploration et peuvent en changer en respectant les règles de vivre ensemble : pas plus de 3 par piscine, pas plus de 2 par bac à eau, attendre son tour au toboggan, s'asperger mais ne pas éclabousser le copain si celui-ci ne le veut pas...

Afin de faire la **différence avec le bain**, les enfants portent un **maillot de bain**.

d) La sensibilisation visuelle « progressive » à l'écriture

Tout au long de l'année et de **façon progressive**, nous présentons à l'enfant, à travers divers supports, les **lettres** et les **chiffres**. Cette **sensibilisation visuelle** et **orale** doit rester ludique, source de plaisir pour l'enfant, sans pression et sans obligation de résultat. Il va de soi, qu'aucune évaluation des compétences de l'enfant n'est faite.

Aussi, dans un premier temps l'enfant y est confronté par la mise en place de pinces à linge nominatives permettant de marquer le verre par son prénom (lettres bâton). Le fond de l'étiquette est volontairement coloré (1 couleur par enfant) pour faciliter un premier repérage.

Dans un second temps l'enfant va pouvoir repérer, à son rythme, l'écriture (certains vont repérer la première lettre, d'autres la longueur du prénom...).

En janvier, plusieurs puzzles de lettres et chiffres sont mis à disposition pour que l'enfant puisse les manipuler et identifier les caractères (visuellement, mais aussi oralement) : L'adulte accompagne en les nommant pour faciliter et encourager cette 2^{ème} approche de l'écriture.

Courant mars, le tableau des présences du matin s'enrichit d'étiquettes nominatives, toujours en lettres bâton, mais cette fois-ci, sans le repère visuel qu'est la couleur. L'enfant est invité à positionner sa photo, puis son étiquette au-dessous. L'adulte accompagne individuellement les enfants pour les aider par la parole et les encourager à faire et trouver seuls.

En mai, nous rajoutons sur l'étiquette, le prénom de l'enfant en écriture attachée pour le sensibiliser aussi à cette forme d'écriture.

Autour de ce travail de sensibilisation, se construit aussi tout un tissu relationnel dans le groupe (entraide, écoute de l'autre, respect de la place de chacun, reconnaissance de l'autre...).

NB : Toutes ces **stimulations éducatives** sont indispensables au développement affectif et psychomoteur de l'enfant. Toutefois, il nous semble important de les **amener progressivement**. De même qu'il est important de veiller à ne **pas trop «remplir»** l'enfant au risque de l'enfermer dans un conditionnement qui serait contraire à l'acquisition de l'autonomie. L'autonomie permet à l'enfant de fonctionner sans avoir constamment besoin du soutien des autres.

Avoir compris cela, c'est **accepter** qu'il puisse «**se poser**», ne «**rien faire**»... L'ennui est aussi un tremplin vers la créativité. Pour meubler sa solitude et pour contrer son ennui, l'enfant fait appel à ses ressources personnelles. Il est à l'écoute de son monde intérieur, de ses envies et de ses goûts. Ne rien avoir à faire lui permet de développer son monde imaginaire et sa créativité.

Pour nous, un enfant qui «s'arrête» est un enfant qui **se ressource**, qui **observe**, qui **se construit**, qui **se renforce**.

3) L'Intégration de Règles, de Limites et d'Interdits

Pour **grandir** l'enfant a **besoin de sécurité** physique mais aussi psychique et affective.

Sans le soutien de ses parents ou de l'adulte, il ne peut comprendre combien il doit faire attention à lui, prendre soin de son corps, de sa santé, de son développement psychique et intellectuel mais aussi des autres qu'il n'a ni le droit de frapper, ni le droit d'humilier...

Aussi, l'adulte va avoir pour objectif d'**accompagner** l'enfant dans cette **découverte de lui-même**, des **autres** et de son **environnement**.

Il va l'aider en posant des **repères clairs** (règles), des **limites** à respecter par rapport à l'adulte, par rapport à ses pairs mais aussi par rapport aux objets, aux lieux...

Il va le faire par des **explications**, des **affirmations** et des **interdits** aussi, qui vont lui être imposés et constituer ainsi des repères sur lesquels l'enfant va pouvoir s'appuyer.

L'enfant va bien évidemment rencontrer des **frustrations** qui vont être prises en compte par l'adulte, dans une **attitude de soutien** mais aussi de

positionnement face au message délivré, qui par la répétition et la cohérence vont permettre à l'enfant de grandir et ainsi se structurer.

NB : Dans les **relations de conflits**, l'adulte est vigilant à prendre en compte aussi bien l'enfant à qui va être posé la règle, la limite ou l'interdit, que l'enfant qui a été « victime de » en donnant du sens à ce qui a été vécu et en prenant en compte les émotions perçues de part et d'autre.

L'objectif de l'adulte est d'aider chaque protagoniste à comprendre le pourquoi du conflit, à dépasser le mal-être et ainsi pouvoir continuer à « **être ensemble** ».

4) La Sensibilisation à certaines « Valeurs Sociales »

Partager, respecter, pardonner : ces valeurs s'apprennent dès la petite enfance, souvent en toute inconscience.

Avant 4 ans, l'enfant ne comprend clairement, que ce qu'il peut voir ou observer. Il comprend donc difficilement les **valeurs** puisqu'elles sont **abstraites**. Lui expliquer le sens ainsi que les conséquences de ses gestes l'aidera à mieux comprendre.

a) « Partager »

A cet âge, l'enfant a l'impression que **tout lui appartient**, sauf si on lui dit le contraire. Pour lui, partager équivaut à se séparer d'une partie de lui-même. Il a également de la **difficulté** à se mettre à la **place de l'autre**.

Aussi, la grande majorité des conflits entre les enfants sont des **conflits de possession**.

L'adulte l'accompagne par la parole en donnant du sens à ce qu'il vit (tu le veux, mais tu ne peux pas parce-que..., mais par contre tu peux...), pour lui faire prendre conscience de l'autre et permettre que la relation soit positive.

Pour autant, partager n'est **pas une obligation** car « l'autre » aussi doit entendre qu'il ne peut pas toujours avoir ce qu'il veut au moment où il le veut (toute puissance).

b) « Respecter »

Le respect est un sentiment qui porte à interagir avec une personne ou un objet avec considération, en le **traitant avec soin**. Il peut s'appliquer à soi, aux autres, aux jouets, à la nourriture, ou encore aux « différences » des autres. Par l'apprentissage du respect, l'adulte fait comprendre à l'enfant que le monde entier ne tourne pas autour de lui, et que les autres aussi ont des besoins et des désirs qui parfois peuvent passer avant les siens. Il l'invite à utiliser la parole pour exprimer son désir plutôt que de passer à l'acte.

Le respect de l'autre c'est aussi intégrer des **notions d'interdit** : ne pas taper, ne pas mordre, ne pas abîmer...L'adulte accompagne par la parole en donnant du sens, en posant l'interdit, en mettant éventuellement l'enfant en pause (sans toutefois mettre au coin), tout en l'aidant à revenir et à passer à autre chose.

Respecter, c'est aussi avoir des **notions de politesse**, l'enfant y est donc confronté par le biais du discours de l'adulte qui utilise chaque fois que cela a du sens les formules (s'il te plaît, merci, bonjour, aurevoir...) l'enfant peut ainsi s'en imprégner à son rythme pour l'aider à agir de cette façon à son tour.

c) « Pardonner ? »

Très souvent, quand on dit à un tout-petit : « Va t'excuser, dis-lui que tu regrettes et fais-lui un bisou. », il le fera parce qu'on le lui demande, mais pas parce qu'il a compris.

Aussi, l'adulte préfère s'attacher à lui expliquer, à **donner du sens** à ce qu'il vit en **situation de conflit** (tu es en colère parce que tu le veux, mais tu ne peux pas l'avoir parce-que l'autre..., mais par contre tu peux faire... ou attendre que l'autre ait fini de s'en servir.), afin qu'il puisse **comprendre ce qui se joue** pour lui et pour l'autre, l'aider à trouver d'autres possibles et ainsi l'aider à dépasser sa frustration.

Cet accompagnement par la parole est une étape préalable à la **notion de pardon**, qui pour nous, n'est **pas encore appropriée** à l'âge de 2-3ans.



III. Le Projet Social et Développement Durable

HISTORIQUE DE LA STRUCTURE

LA PARTICIPATION PARENTALE

LES DÉMARCHES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Un Projet Social Autour de Deux Structures Petite Enfance

HISTORIQUE

En **2013**, la nouvelle Municipalité, pour répondre aux nouvelles exigences de la PMI, et être en conformité avec la nouvelle législation, a décidé de participer à la construction d'un **nouveau bâtiment**, avec un niveau pour la Cantine Scolaire et un niveau pour le **Multi-Accueil** (20 places pour les 2 mois-2 ans)) mais aussi le **Jardin d'Enfants** (12 places pour les 2-4 ans), créé pour l'occasion.

Ce projet a pu voir le jour, grâce à la **participation financière** de la **Mairie**, mais aussi de la **CAF**, qui a subventionné par le biais d'un **Contrat Enfance**.

Les locaux ont été élaborés en **partenariat avec l'équipe éducative**, qui a pu donner ses besoins en termes d'espace et fonctionnalité des pièces, pour pouvoir mettre en œuvre le projet éducatif du moment.

La **Municipalité de Puygouzon** a la volonté de proposer à ses habitants un **territoire attractif**, notamment pour les jeunes ménages, d'où son désir de développer les infrastructures pour le jeune enfant (Crèche, Écoles, Centre de Loisirs) et créer ainsi un **Pôle Petite Enfance** sur la commune.

Elle est aidée pour cela, par la CAF et la MSA, par le biais du **Bonus Convention Territoriale**, qui est un partenariat sur 5 ans, pour faciliter, soutenir et inciter le développement des services aux familles sur le territoire.

B. La Participation Parentale à la vie de la structure

L'équipe reconnaît le parent comme un **partenaire essentiel** à l'accueil de l'enfant et met au centre de sa pratique l'investissement des familles.

Cette **collaboration** nous semble **primordiale** afin de garantir le bien-être et l'épanouissement de tous (enfants/parents/professionnelles).

En plus de la collaboration et des échanges au quotidien, nous tenons à **développer certains projets** pour que les familles deviennent des partenaires dans la vie de la structure.

1) L'Accueil des Nouvelles Familles

Les nouvelles familles sont invitées par **petits groupes de 6** maximum, à une **rencontre** avec **2 professionnelles diplômées qualifiées**, E.J.E ou AP, pour échanger autour de leurs **attentes**, mais aussi autour du **projet éducatif** de l'établissement.

C'est également l'occasion de **visiter le lieu de vie** qui sera celui de leur enfant, de susciter le questionnement, et d'explicitier en toute transparence la façon dont sont accompagnés les enfants au quotidien.

Ce **temps partagé en toute simplicité**, est également l'occasion d'insister sur la **nécessité du temps d'adaptation**, nécessaire à l'enfant mais aussi au parent. Le rôle de la professionnelle à ce moment-là est d'essayer d'explicitier l'importance de ce moment, comment cela se déroule, de rassurer, d'être à **l'écoute** des préoccupations s'il y en a, de créer un climat de **bienveillance** et **confiance** nécessaire à ce début d'histoire commune, autour de « l'enfant ».

2) Les Moments Partagés

Nous attachons une importance aux **moments conviviaux** propices aux échanges entre parents et professionnelles.

Nous sollicitons donc les familles à participer à la vie de la structure, par exemple en les invitant à **différents évènements** tels que :

- Le **Noël** de la crèche, formalisé par un goûter préparé par les familles.
- Un **spectacle de fin d'année**, animé par un intervenant extérieur, et qui débouche généralement sur un pique-nique, parents, professionnelles.
- Une ou 2 **réunions à thème**, organisée(s) en soirée, avec un intervenant extérieur, spécialiste du tout petit.

Ces moments d'échange permettent aux parents de se rencontrer et tous ensemble de partager des moments informels, autour de l'enfant, dans un esprit de détente et souvent festif.

3) L'Investissement Parental dans la Gestion Associative des deux Structures

Le Jardin d'Enfants est une **Structure Associative**, loi 1901 à but non lucratif, régit par des Statuts et gérée par un groupe de parents adhérents -utilisateurs, élus en AG.

Ce groupe constitue le **Bureau Gestionnaire**, et œuvre pour le bon fonctionnement des structures, en étroite **collaboration avec la Directrice**.

Il porte la **Responsabilité Légale** de l'Association avec un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

L'**Association « Les Lucioles »** gère 2 structures Petite Enfance, un **Multi-accueil** (20 places) et le **Jardin d'Enfants** (12 places).

A ce jour, elle emploie **12 salariées**, en CDI.

C. Des Démarches en faveur du Développement Durable

Étant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une **écoresponsabilité**.

Afin de **protéger notre planète**, il est de notre devoir, de mettre en place, chaque fois que cela s'avère possible, des attitudes et démarches qui vont dans ce sens.

⇒ Aussi, nous utilisons le « **Nettoyage Alternatif** », qui est plus respectueux de l'environnement, dans le choix des :

- **Produits d'entretien** comme la lessive bio, les nettoyeurs de surface plus naturels...
- **Matériels d'entretien** comme - le **Kobold**, appareil qui aspire avec **zéro particule rejetée** et qui lave avec l'utilisation d'aucun produit d'entretien. En outre, la **consommation d'eau** est nettement **moindre** comparée à celle utilisée avec un nettoyage classique.

- **l'Armoire à « Ozone »**

qui **décontamine** les jeux, jouets, quelle que soit leur matière (bois, tissus, plastiques, papier).

⇒ Nous favorisons auprès des enfants, l'**Éveil à la Nature et à l'Environnement** avec :

- La création d'un **mini jardin-potager** pour faire participer les enfants aux activités jardinages. Les enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, des semis jusqu'à la floraison ou la récolte pour les légumes, les séances d'arrosage aussi où on apprend à ne pas gaspiller.

Nous prévoyons d'ailleurs d'installer un **récupérateur d'eau** de pluie pour l'arrosage des plantations.

- Installation d'une **mangeoire à oiseaux**, pour les nourrir en période hivernale, moment où il leur est plus difficile de trouver des insectes.
- Les **Promenades** dans notre village, où les espaces verts sont assez nombreux. La Mairie a en effet une réelle volonté d'avoir un village vert et fleuri.

Nous utilisons également des **éléments naturels** pour certaines activités sensorielles ou artistiques.

⇒ Le **Tri Sélectif** et la **Réduction des Déchets**, avec le tri des matières, au quotidien avant de les jeter.

- Cela permet le **recyclage** du papier, du carton, du verre, du plastique...

Certains contenants sont gardés pour l'**activité** que nous appelons « **Récup** » et qui permet aux enfants de retrouver des contenants familiers « comme à la maison » et avec lesquels ils vont pouvoir jouer à remplir-vider, visser-dévisser, emboîter, ouvrir-fermer...

- Les **déchets organiques** sont récupérés pour les **poules** du Foyer Laïque de Lombers, village voisin.

Nous sommes conscientes que nous avons encore une **grande marge d'action** pour nous améliorer, mais la **prise de conscience** dans notre environnement professionnel et le rôle que nous devons jouer auprès des enfants, ne sont que très récents.

C'est pourquoi nous allons continuer à travailler et **affiner** notre **réflexion** et nos **démarches** au cours des années à venir, pour pouvoir continuer à proposer et approfondir nos comportements en adéquation avec les **nouvelles obligations environnementales**.



IV. Les Annexes

- **Les Fiches de poste**

- Directrice
- Educatrice de Jeunes Enfants
- Auxiliaires de Puériculture
- Auxiliaire Petite Enfance
- Agent d'Entretien

- **Les Protocoles**

- LE PAI
- Coucher et Surveillance des Siestes
- Conduite à tenir Maladies identifiées

FICHE DE POSTE DIRECTRICE

Objectif Principal du poste

=> Gestion d'une Petite crèche (20 places) et d'un Petit Jardin d'Enfants (12 places).

=> Être garant de la qualité du service, Établir une sécurité morale et physique des usagers et du personnel.

=> Assurer la mise en œuvre du projet d'Établissement.



Sous la responsabilité de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) D'un point de vue « Fonctionnement Administratif et Comptable » par délégation du Bureau Associatif.

⇒ Gestion de la liste des entrées.

⇒ Planning et pointage des présences journalières.

⇒ Élaboration des contrats des familles.

⇒ Diffusion et réception des documents relatifs à l'inscription.

⇒ Établissement des factures mensuelles, enregistrement et prélèvements des paiements.

⇒ Règlement des factures des fournisseurs.

⇒ Déclarations trimestrielles à la CAF pour subvention PSU.

⇒ Élaboration des bilans financiers et prévisionnels pour les partenaires financeurs (CAF, MSA, Mairie), en collaboration avec le Cabinet Comptable.

⇒ Suivi de la mise à jour des documents sanitaires des enfants (PAI, Vaccinations...), en collaboration avec la Référente Santé.

⇒ Suivi des mises en conformité avec les obligations réglementaires.

⇒ Organiser la continuité de la fonction de Direction en son absence.

2) D'un point de vue « Management de l'équipe »

- ⇒ Mise en place d'outils et actions pour que chaque membre de l'équipe puisse se conformer au poste alloué.
- ⇒ Suivi de l'application par l'équipe, du projet d'Établissement.
- ⇒ Recrutement du personnel, selon un profil de poste défini selon le type d'emploi à pourvoir.
- ⇒ Accompagnement des nouveaux contrats.
- ⇒ Élaboration des fiches de poste.
- ⇒ Gestion des plannings horaires, des congés et arrêts maladie.
- ⇒ Organisation et animation des réunions d'équipe.
- ⇒ Accompagnement dans les projets professionnels de formation.

3) D'un point de vue « Éducatif »

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.
- ⇒ Élaboration du projet d'établissement, avec un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet social et développement durable, en concertation et collaboration avec les autres membres de l'équipe.
- ⇒ Accueil et intégration du parent et de l'enfant dans un travail de soutien, d'écoute, de réflexion, d'information et d'animation.
- ⇒ Contribuer au bon fonctionnement et à la cohérence des actions menées auprès du jeune enfant et de son parent.
- ⇒ Accompagnement des enfants lors des repas, temps de repos, soins quotidiens et activités.
- ⇒ Communiquer les transmissions, ses observations et alerter le cas échéant.
- ⇒ Se former et s'informer.

4) D'un point de vue « Associatif »

- ⇒ Impulsion et coordination avec le Président de l'Association, de la mise en place des besoins et objectifs de l'Association.
- ⇒ Réception et transmission de toutes informations et documents reçus, nécessaires au fonctionnement de l'Association.
- ⇒ Coopération et implication dans les décisions inhérentes au fonctionnement

des 2 Structures pour en garantir le fondement et la continuité. 2h/mois de réunion en soirée avec le Bureau Associatif.

- ⇒ Participation active aux réunions avec les divers partenaires extérieurs (CAF, PMI, Mairie...).

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée l'Association et son Président, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant

FICHE DE POSTE ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

Objectif Principal du poste

=> Accueillir et accompagner l'enfant et ses parents, au quotidien, par une relation sécurisante et à l'écoute.

=> Veiller à favoriser le bien-être, l'épanouissement psychomoteur et affectif de l'enfant.

=> Organiser un environnement riche et stimulant pour favoriser ses explorations et découvertes.



Sous la responsabilité de la Directrice et de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) Auprès des enfants

⇒ Accueillir l'enfant et son parent, dans un travail d'écoute, en établissant une relation de confiance : Accompagner la séparation, offrir un soutien à la fonction parentale.

⇒ Garantir la sécurité physique, morale et psychologique de l'enfant.

⇒ Identifier et répondre aux besoins physiques mais aussi psychiques des enfants.

⇒ Favoriser l'autonomie de l'enfant.

⇒ Mettre en place des activités qui permettent le développement de l'expression en fonction des capacités des enfants.

⇒ Mener un travail d'observation quotidienne pour adapter les pratiques aux besoins du groupe d'enfants. Registre de la prévention précoce des troubles et carences.

⇒ Aménager l'espace de vie.

⇒ Savoir recueillir et effectuer les transmissions.

⇒ Accompagner et encadrer les enfants, lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des activités ou jeu libre.

2) D'un point de vue « Fonctionnement /Organisation »

- ⇒ Déterminer les besoins en matériel pédagogique.
- ⇒ Veiller au renouvellement des activités auprès des enfants.
- ⇒ Respecter les conditions de sécurité.
- ⇒ Veiller à utiliser et respecter les outils mis en place pour accomplir sa mission.

3) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.
- ⇒ Impulser une dynamique de réflexion et d'amélioration des pratiques.
- ⇒ Veiller à utiliser les outils mis en place pour rester dans sa mission.
- ⇒ Participer à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement.
- ⇒ Contribuer au bon fonctionnement et à la cohérence des actions menées auprès du jeune enfant et de son parent.
- ⇒ Communiquer les transmissions, ses observations et alerter le cas échéant.
- ⇒ Accueillir les étudiants et les suivre.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Assure la continuité de Direction, en cas d'absence de la Directrice.
- ⇒ Soumise à la Discretion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée la Directrice, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué soit aux parents, soit au Bureau de l'Association..

FICHE DE POSTE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Objectif Principal du poste

=> Accompagner l'enfant et ses parents, au quotidien, en veillant au bien être, à l'épanouissement et la santé de l'enfant.

=> Participer aux tâches courantes, liées au confort de l'enfant.



Sous la responsabilité de la Directrice et de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) Auprès des enfants et des parents

- ⇒ Par délégation, accueillir l'enfant et son parent, dans un travail d'écoute, en établissant une relation de confiance : Accompagner la séparation.
- ⇒ Favoriser l'intégration des enfants, le développement psycho-affectif et intellectuel, la socialisation et l'autonomie.
- ⇒ Savoir recueillir et effectuer les transmissions.
- ⇒ Accompagner l'enfant ou le groupe d'enfants, pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes.
- ⇒ Accompagner et encadrer les enfants, lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des activités ou jeu libre.
- ⇒ Effectuer des changes et des soins d'hygiène.
- ⇒ Veiller à l'état de santé de l'enfant et à son équilibre nutritionnel.

2) D'un point de vue « Fonctionnement /Organisation »

- ⇒ Vérifier le contenu de la pharmacie et les dates de péremptions, en collaboration avec la référente Santé.
- ⇒ Assurer et s'assurer du respect des mesures d'hygiène de l'enfant, des locaux, jouets, linge et mobiliers.
- ⇒ Respecter les conditions de sécurité.
- ⇒ Veiller à utiliser et respecter les outils mis en place pour accomplir sa mission.

3) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.
- ⇒ Travailler et collaborer avec la Référente Santé pour la mise en place du suivi Santé des enfants.
- ⇒ Veiller à utiliser les outils mis en place pour rester dans sa mission.
- ⇒ Participer à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement.
- ⇒ Contribuer au bon fonctionnement et à la cohérence des actions menées auprès du jeune enfant et de son parent.
- ⇒ Communiquer les transmissions, ses observations et alerter le cas échéant.
- ⇒ Accueillir les étudiants et les suivre.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée la Directrice, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué soit aux parents, soit au Bureau de l'Association.

FICHE DE POSTE AUXILIAIRE PETITE ENFANCE

Objectif Principal du poste

- => Contribuer à l'encadrement et à la sécurité des enfants.
- => Participer aux tâches courantes.

 **Sous la responsabilité de la Directrice ou de la professionnelle diplômée qualifiée (E.J.E et/ou A.P) et de l'Association.**

Activités et tâches relatives au poste

1) Auprès des enfants

- ⇒ Accompagner l'enfant au quotidien, individuellement et en groupe.
- ⇒ Seconder l'Accueillante, pour lui permettre d'accueillir l'enfant et son parent, sans avoir à gérer le reste du groupe.
- ⇒ Accompagner suffisamment le groupe d'enfants, pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes.
- ⇒ Accompagner et encadrer les enfants, lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des activités ou jeu libre.
- ⇒ Effectuer des changes et des soins d'hygiène.

2) D'un point de vue Fonctionnement /Organisation

- ⇒ Assurer la mise en place des repas (mixage si besoin du repas BB, préparation des biberons, Mise en place des tables, préparation des plats pour chaque table...).
- ⇒ Effectuer des tâches relatives à l'entretien des locaux et du linge.
- ⇒ Respecter les conditions de sécurité et d'hygiène des locaux, jouets, linge et mobiliers.
- ⇒ Veiller à utiliser et respecter les outils mis en place pour accomplir sa mission.

3) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.

- ⇒ Participer à la réflexion et adhérer au projet d'établissement.
- ⇒ Savoir communiquer avec les autres membres de l'équipe avec des transmissions et des observations. Alerter le cas échéant.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Possibilité d'effectuer des horaires sur le temps de ménage, de 15h45 à 19h45 lors du remplacement de l'Agent d'Entretien.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée la Directrice, ou la Professionnelle Diplômée Qualifiée, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué soit aux parents, soit au Bureau de l'Association.

FICHE DE POSTE AGENT D'ENTRETIEN

Objectif Principal du poste

=> Assurer l'hygiène, l'asepsie des locaux et des matériaux, et l'entretien du linge.



Sous la responsabilité de la Directrice ou de la Professionnelle Diplômée Qualifiée (E.J.E et/ou A.P) et de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) Par rapport à l'entretien des locaux

- ⇒ Entretien et désinfection des locaux et du matériel selon le protocole détaillé, au quotidien.
- ⇒ Assurer l'entretien du linge.
- ⇒ Effectuer les lits des enfants pour le lendemain, en veillant à leur confort et hygiène.
- ⇒ Effectuer un entretien et désinfection complets, des locaux suivant le planning mensuel.
- ⇒ Veiller au bon entretien du matériel mis à disposition et signaler toute dégradation éventuelle.
- ⇒ Tenir un état du stock en produits ménagers et en informer les responsables de commandes suffisamment à l'avance, pour ne pas être en rupture.
- ⇒ S'assurer de la fermeture de la structure au moment de partir (fenêtres, volets, portes, portail) et signaler toute dégradation éventuelle.

2) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Veiller à utiliser les outils mis en place pour rester dans sa mission.
- ⇒ Savoir communiquer avec les autres membres de l'équipe avec des transmissions et des observations. Alerter le cas échéant.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe Pluridisciplinaire ou seule.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



- **Avant de quitter l'établissement, elle doit toujours appeler la Directrice (téléphone de la crèche), pour signaler son départ. (Mesures de sécurité car travaille seule.**

- **Elle doit toujours tenir informée la Directrice, ou la Professionnelle Diplômée Qualifiée, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué au Bureau de l'Association.**

PROTOCOLE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Objectif : Permettre l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

Enfant concerné : Enfant atteint de trouble(s) de la santé évoluant sur de longues périodes et compatible(s) avec la vie en collectivité.

Le **PAI** a pour but de permettre à cet enfant de suivre son traitement et d'assurer, en tant que lieu d'accueil, sa sécurité.

Accueil : Le PAI pourra être mis en place, à la demande de la famille ou de l'établissement, par le Référent Santé, en concertation avec le médecin traitant, à partir des besoins thérapeutiques précisés sur une ordonnance signée par le médecin traitant et mis à jour en fonction de l'évolution de la pathologie.

⇒ **Le traitement Médical** pourra être donné par une professionnelle diplômée qualifiée, selon le protocole du médecin.

⇒ **Les soins d'Urgence** : Lorsque la maladie évolue par crise ou par accès, il sera établi dès la demande d'accueil, un **protocole d'intervention** décrivant :

- les signes d'appel,
- les symptômes visibles,
- les mesures à prendre pour assurer la mise en sécurité de l'enfant,
- les médecins à joindre,
- les permanences téléphoniques accessibles et les éléments d'information à fournir au service d'urgence pour une compréhension efficace du problème.

→ Ce protocole signé du médecin traitant sera inclus dans le PAI.

PROTOCOLE DE COUCHER & DE SURVEILLANCE DE LA SIESTE

- **Le Coucher**

Les enfants sont couchés, un par un, dans leur lit, par une professionnelle, de façon échelonnée et en fonction de leur rythme.

Les 2 /12 mois, sont couchés sur le dos, dans une turbulette.

Les 1an /2 ans, sont couverts par une couette légère qui n'est pas bordée.

Les 2/3 ans ont un sac de couchage ouvert sur un côté.

Lorsque l'enfant est couché, la professionnelle s'assure toujours d'entendre le « clic » de fermeture du lit à barreau.

- **La Surveillance**

La professionnelle ne reste pas dans la pièce mais effectue une surveillance chaque fois qu'un enfant est couché & au moins 1 fois toutes les 30mn.

Lors de son passage, elle inscrit sur une fiche, son nom & l'heure de son passage.

PROTOCOLE CONDUITE A TENIR MALADIES IDENTIFIEES

1. En cas de **maladie contagieuse identifiée** dans la collectivité

- ⇒ Informer les familles et le personnel en contact, afin de mettre en œuvre les mesures préventives ou curatives qui s'imposent, et inciter dans certains cas les personnes à consulter leur médecin : fragilité de certains enfants, nourrissons, anciens prématurés, risque de gravité accrue : sujets immuno-déprimés, femmes enceintes.
- ⇒ Vérifier et mettre à jour les vaccinations du personnel et des enfants (rubéole, tuberculose, coqueluche, hépatite...).
- ⇒ Eviction (ou non) de l'enfant malade suivant son état clinique. En effet, la fréquentation de la collectivité à la **phase aiguë** de la maladie infectieuse n'est pas souhaitable même si l'agent pathogène responsable de l'infection, ne justifie pas par lui-même une éviction temporaire de la collectivité.

NB/L'éviction peut aussi se justifier afin de réduire le risque pour la collectivité.

2. Liste des **maladies** qui peuvent conduire à une **Eviction en phase aiguë**

- Angine, Bronchiolite, Bronchite, Conjonctivite (un traitement est obligatoire), Grippe, Herpès, Varicelle.

NB/Cette décision prise au cas par cas, est du ressort de la responsable de la structure et doit être conditionnée par le confort de l'enfant, notamment si les symptômes sont sévères.

3. L'éviction de la collectivité est une **obligation réglementaire** pour certaines pathologies (**11 pathologies**)

- **L'angine à streptocoque** (éviction de l'enfant : 2 jours après le début de l'antibiothérapie)
- **La scarlatine**, une des formes d'angine à streptocoque (éviction de l'enfant : 2 jours après le début de l'antibiothérapie)

- **La coqueluche** (évacuation de l'enfant : 5 jours après le début de l'antibiothérapie)
- **L'hépatite A** (évacuation de l'enfant : 10 jours après le début de l'ictère)
- **L'impétigo**, lorsque les lésions sont étendues (évacuation de l'enfant : 3 jours après le début de l'antibiothérapie)
- **Les infections invasives à méningocoque** (évacuation consiste en l'hospitalisation de l'enfant et dure jusqu'à guérison)
- **Les oreillons** (évacuation de l'enfant : 9 jours à partir de l'apparition de l'inflammation de la glande parotéide)
- **La rougeole** (évacuation de l'enfant : 5 jours après le début de l'éruption)
- **La tuberculose** (évacuation de l'enfant : tant que le sujet est bacillifère (présence du bacille dans les crachats), jusqu'à l'obtention d'un certificat attestant que le sujet ne l'est plus. À noter cependant que l'enfant n'est pratiquement jamais bacillifère.
- **La gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique** et la **gastro-entérite à Shigella sonnei** (Retour en collectivité après deux coprocultures négatives)
- **Le COVID-19** (évacuation de l'enfant : cf protocole en vigueur)

4. Les conduites à tenir

- Lavage soigneux des mains (après passage aux toilettes, après avoir changé la couche d'un enfant, avant la préparation des repas, avant de donner à manger aux enfants)
- En cas de selles liquides, porter des gants jetables pour changer la couche de l'enfant
- Nettoyer et désinfecter les lits des enfants qui sont malades (le jour même)
- Laver et désinfecter TOUS les jouets de la crèche
- Désinfection des tétines (le jour même)
- Désinfection meuble à doudous (le jour même)
- Désinfection des poignées de portes plusieurs fois par jour
 - ⇒ Les mesures d'hygiène renforcée doivent être scrupuleusement appliquées.
 - ⇒ Elles doivent être mises en place pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou de l'endiguer.
 - ⇒ Elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.



Ce projet d'Établissement et les documents annexés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 14/03/2023.

SOMMAIRE

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

La Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant p2

I Un projet d'accueil p3

A. Une structure pour les 2 ans-4 ans p4

B. Une équipe pluridisciplinaire p5

1) Présentation de l'équipe p5

- a) L'équipe éducative p5
- b) Le personnel de service p7
- c) Le référent santé p7
- d) Les partenaires éducatifs ou institutionnels p8
- e) Les interventions ponctuelles d'autres professionnels p10

2) Le travail d'équipe p11

- a) La réunion d'équipe p11
- b) L'analyse des pratiques p11
- c) Les actions en matière de formation p12

II Un projet éducatif p11

A. Nos valeurs éducatives p13

B. L'espace p14

- a) Le hall d'entrée vitré p15
- b) Le lieu de vie p15
- c) Les chambres p16
- d) La salle de change p17

C. Les espaces communs avec le Multi-Accueil p17

- a) La cuisine p167
- b) L'espace repas p17
- c) La salle d'eau p18
- d) La salle de motricité p18
- e) Le patio extérieur p18
- f) La bibliothèque p18
- g) La cour extérieure semi-couverte p19

D. Un accompagnement spécifique p20

- 1) L'accompagnement de l'enfant p20
 - a) L'observation et la parole : 2 outils de médiation privilégiés p20
 - b) La relation de maternage : la « juste » distance affective p21

Une journée type aux « lucioles » p22

- 2) L'accompagnement dans les temps forts de la journée p23
 - a) Au moment de l'accueil p23
 - b) Au moment du temps de sommeil p25
 - c) Au moment des repas p26

E. Nos démarches et positionnements éducatifs p27

- 1) L'acquisition de la propreté p27
 - a) Processus de maturité p27
 - b) L'éducation à l'hygiène et à la santé p29
- 2) Le jeu et les activités artistiques p30
 - a) L'activité libre et le jeu symbolique p30
 - b) L'activité « dirigée » p31
 - c) Les autres supports d'activité privilégiés p32
 - d) La sensibilisation visuelle « progressive » à l'écriture p35

- 3) L'intégration de règles, de limites et d'interdits p36
- 4) La sensibilisation à certaines « valeurs sociales » p37
 - a) « partager » p37
 - b) « respecter » p37
 - c) « pardonner ? » p38

III Le projet social et développement durable p39

A. Un projet social autour de deux structures « Petite enfance » p40

B. La participation parentale p40

- 1) L'accueil des nouvelles familles p41
- 2) Les moments partagés p41
- 3) L'investissement parental dans la gestion associative de la structure p41

C. Des démarches en faveur du développement durable p42

IV Les Annexes p44

- Les Fiches de Poste
 - Directrice p45
 - Educatrice de Jeunes Enfants p48
 - Auxiliaire de Puériculture p51
 - Auxiliaire Petite Enfance p53
 - Agent d'Entretien p55
- Les Protocoles
 - Projet d'accueil individualisé p57
 - Couché et surveillance de la sieste p58
 - Conduite à tenir maladies identifiées p59